

Annexes

Annexe 1: Liste des espèces de l'avifaune contactée lors du passage terrain (passage de prédiagnostic) de janvier 2022

Espèces ou cortèges d'espèces à enjeu	Niveau d'enjeu écologique	Réglementation
Avifaune		
<p>Fauvette pitchou (<i>Sylvia undata</i>) : Sédentaire, l'espèce est circonscrite au bassin méditerranéen occidental et la façade atlantique européenne. En Provence, son habitat est essentiellement constitué de garrigue et maquis denses et bas. Un déclin modéré est noté en Europe et notamment en France.</p> <p>Minimum 6 individus ont été contactés au sein de l'aire d'étude en période hivernale. L'ensemble de l'aire d'étude est utilisé par l'espèce. Les habitats semi-ouverts de l'aire d'étude constituent des zones de reproduction favorables à l'espèce.</p> <p>L'espèce est mentionnée en reproduction sur la commune (LPO PACA, 2021).</p>	Moyen / Fort / Très fort	Aucune / Protection / Natura 2000
<p>Groupe des Fringiles (Serin cini <i>Serinus Serinus</i> , Chardonneret élégant <i>Carduelis carduelis</i>) : Espèces bien réparties dans la région affectionnant les mosaïques de boisements et milieux ouverts.</p> <p>Plusieurs individus ont été observés sur l'aire d'étude en période hivernale. Les zones boisées et arbustives constituent des habitats favorables à la reproduction. Les zones ouvertes (jachères) constituent quant à elles des zones favorables à leur alimentation.</p> <p>Ces deux espèces sont mentionnées en reproduction sur la commune (LPO PACA, 2021).</p>	Moyen / Fort / Très fort	Aucune / Protection / Natura 2000
<p>Tarier pâtre (<i>Saxicola rubicola</i>) : Insectivore migrateur, l'espèce recherche les milieux ouverts et semi ouverts pour la nidification et l'hivernage.</p> <p>Un individu a été observé en période hivernale au sein de l'aire d'étude. Les zones arbustives sont utilisées de perchoirs et la zone en jachère pour l'alimentation. Cette mosaïque d'habitat est favorable à la reproduction de l'espèce.</p> <p>L'espèce est mentionnée en reproduction sur la commune (LPO PACA, 2021).</p>	Moyen / Fort / Très fort	Aucune / Protection / Natura 2000
<p>Fauvette mélanocéphale (<i>Sylvia melanocephala</i>) : Espèce typiquement méditerranéenne, elle n'est présente que dans le tiers sud de la France. Une large gamme d'habitats est utilisée pour la nidification (garrigue, jardins, boisements clairs, bocages...) où l'espèce recherche la strate buissonnante dense.</p> <p>Plusieurs individus sont présents en reproduction au sein de l'aire d'étude. Les habitats semi-ouverts de l'aire d'étude constituent des zones de reproduction favorables à l'espèce.</p> <p>L'espèce est mentionnée en reproduction sur la commune (LPO PACA, 2021).</p>	Moyen / Fort / Très fort	Aucune / Protection / Natura 2000
<p>Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>) : Espèce affectionnant les mosaïques de zones cultivées et non-cultivées présentant une hétérogénéité et entremêlées de boisements et de milieux ouverts. Les effectifs des nicheurs français accusent une baisse</p>	Moyen / Fort / Très fort	Aucune / Protection / Natura 2000

- Y a-t-il des espèces d'oiseaux qui s'y reproduisent ?

Aucune espèce d'intérêt communautaire n'est identifiée comme nicheuse avérée sur la zone de projet. Toutefois, la Fauvette pitchou, l'Alouette lulu et l'Engoulevent d'Europe sont des nicheurs potentiels au sein des milieux de garrigues présents sur la zone à défricher.

Insectes (à proximité immédiate des sites Natura 2000)

- Y a-t-il suppression de vieux arbres, arbres morts ou arbres à cavités ? (si oui joindre photos)

Non, il n'y a pas destruction de vieux arbres, arbres morts ou arbres à cavités

e. Conclusion

Le projet envisagé

est susceptible

n'est pas susceptible

d'avoir des incidences sur les objectifs de conservation des sites Natura 2000 voisins pour la (les) raison(s) suivantes :

8 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire, ayant justifiées la désignation de la ZPS « Garrigue de Lançon et chaînes alentours » sont recensées ou potentielles sur la zone projet. Il s'agit de 8 espèces d'oiseaux dont 5 sont nicheuses potentielles au sein des garrigues (Fauvette pitchou, Alouette Lulu et Engoulevent d'Europe) ou des boisements (Circaète Jean-le-blanc).

Le site Natura 2000 se trouvant à environ 5km de la zone de projet, il est peu probable que les espèces possédant de faibles rayons d'action (Alouette lulu, Fauvette pitchou et Engoulevent d'Europe) appartiennent aux populations de la ZPS concernée. Par ailleurs, la période de réalisation des travaux a été définis en dehors des périodes sensibles permettant d'éviter les incidences sur ces espèces en période de reproduction et d'hivernage (défrichement entre septembre et mi-novembre). Au regard de ces éléments, le projet n'est pas de nature à causer des incidences significatives sur les populations ayant justifiées la désignation de la ZPS.

Concernant les espèces à plus grands rayons d'action comme le Circaète-Jean-le-Blanc et l'Aigle de Bonelli, il n'est pas exclu que les individus de la ZPS viennent ponctuellement s'alimenter sur les milieux ouverts de la zone du projet. Toutefois, la surface des habitats impactés par le projet (1,7 ha de garrigue) est jugée négligeable au regard de la grande disponibilité des habitats ouverts à semi-ouverts (cultures, garrigues, zones soumises aux OLD) à l'échelle locale

Le projet ne présente donc pas d'incidence significative sur les objectifs de conservation du sites Natura 2000 suivants : ZPS « Garrigues de Lançon et Chaines alentours » (FR9310069)

Non, aucun arbre présentant des enjeux écologiques particuliers n'a été identifié au sein de l'emprise projet. Le défrichement concerne uniquement des jeunes individus sans cavités.

- L'emprise du projet est-elle en partie en bordure de milieux aquatiques ?

Non, l'emprise du projet ne se trouve pas à proximité de milieux aquatiques

- Des gîtes à chauve-souris sont-ils présents (arbres, fissures de parois rocheuses et bâtiments inclus) ?

Aucun gîte à chauve-souris n'a été relevé lors du passage de terrain : La parcelle d'étude ne comporte pas de bâtiments ou de parois rocheuses, et les arbres présents sont trop jeunes pour présenter des cavités ou des décollements d'écorces.

- Quelles espèces d'oiseaux utilisent ou fréquentent le site ?

Des expertises de terrain ont été réalisées en janvier 2022 dans le cadre d'un pré diagnostic écologique. 15 espèces d'oiseaux ont été identifiées sur site en période hivernale, dont 6 espèces protégées et 7 espèces d'intérêt communautaire. La liste complète des espèces est présentée en annexe 1 du document.

Concernant les espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire, à l'origine de la désignation de la ZPS « Garrigues de Lançon et Chaînes alentour », 2 espèces ont été recensées sur site (Fauvette pitchou et Alouette lulu) et 5 autres espèces sont considérées comme présente au regard de la bibliographie disponible (Faune PACA, Silène Faune 2021). Les caractéristiques de ces espèces sont renseignées dans le tableau ci-dessous :

e. Localisation et cartographie

Joindre obligatoirement un plan du projet (plan de masse, plan cadastral, etc.), avec fonds de plan IGN au 1/25 000. Les arbres supprimés et conservés doivent y être repérés.

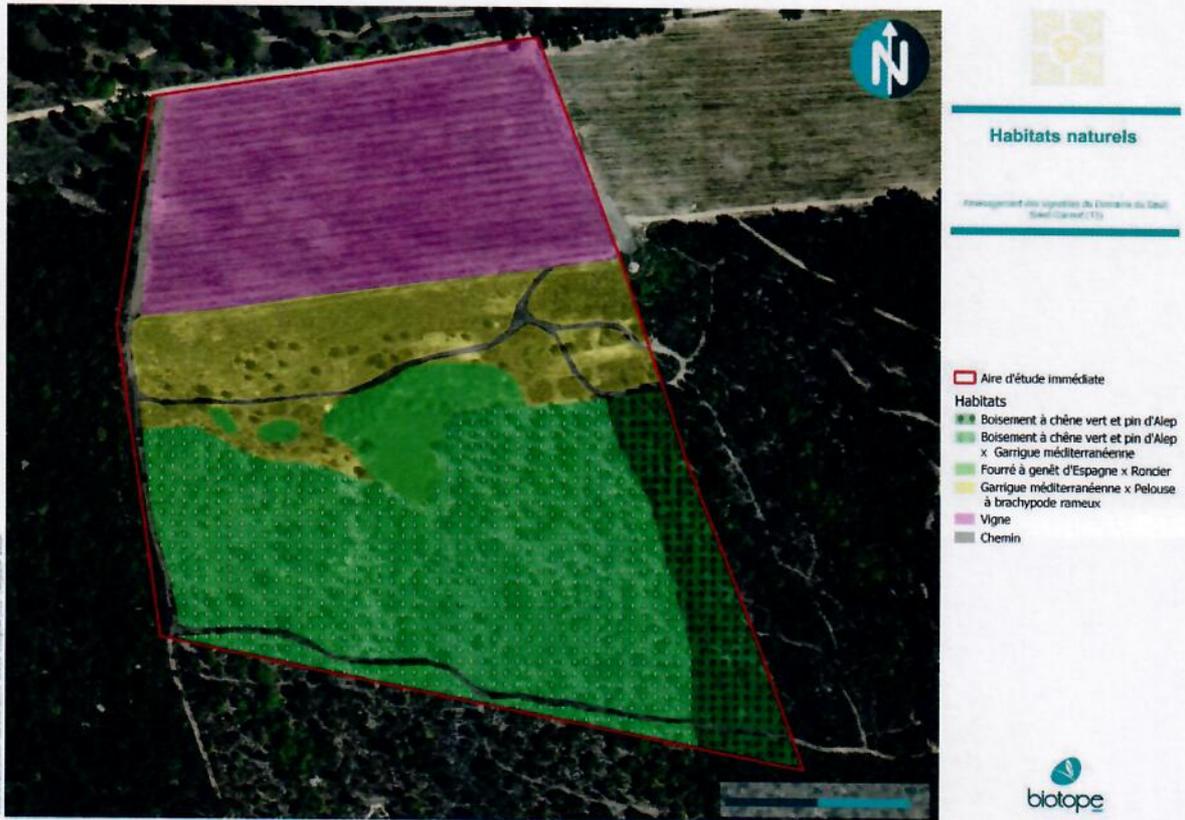


Figure 3: Localisation des habitats naturels sur la parcelle du projet

Le projet est situé :

Nom de la commune : **Saint-Cannat (13760), Département des Bouches-du-Rhône**

Lieu-dit et adresse : **Parcelle cadastrale OC 005**

Site Natura 2000 les plus proches, dont les objectifs de conservation sont susceptibles d'être impactés :

A quelle distance ?

- **ZPS Garrigues de Lançon et chaînes alentours (FR9310069), située à 4,6 km au sud-est du site (cf. carte 3)**

- d. **Essences concernées si des arbres sont supprimés** (préciser pour chaque espèce le nombre d'arbre concernés ou la surface concernée, ainsi que les plus gros diamètres relevés)

Habitat	Essence d'arbre	Surface/individus concernée	Diamètre max relevé
Boisement à chêne vert et pin d'Alep	Chêne vert (<i>Quercus ilex</i>)	3925,5 m ²	25 cm
	Pin d'Alep (<i>Pinus halepensis</i>)		30 cm
Garrigue méditerranéenne x Pelouse à brachypode rameux	Pin d'Alep (<i>Pinus halepensis</i>)	33 individus	25 cm

Les habitats comportant des arbres peuvent se diviser en trois parties : Un boisement clair (en mosaïque d'une garrigue) composé de Chêne vert en sous étage d'une pinède, un boisement plus fermé composé principalement de Chêne vert parsemé de quelques pins et une garrigue en mosaïque d'une pelouse à brachypode comportant quelques individus de pin d'Alep isolés (voir figure 2).

Les arbres impactés par le défrichage sont relativement jeunes : le boisement est peu dense, les individus sont peu âgés (un tronc fin et court) et ont souvent un port plus proche de l'arbustif que de l'arborescent.

Coordonnées du demandeur :

Nom : SCEA Domaine du Seuil

Adresse : 4690 route du Seuil, 13540 Aix-en-Provence

Téléphone : +33 4 42 92 15 99 Fax : +33 4 42 28 05 50

Interlocuteur : Nicolas GRUEY

Téléphone : +33 6 67 03 84 79

Email : nicolas.gruey@chateauduseuil.fr

1^{er} cas : projet localisé entièrement hors site Natura 2000**a. Nature et description du projet**

La SCEA du Domaine du Seuil a pour projet d'étendre une parcelle viticole préexistante au sein du domaine du Seuil, sur la commune de Saint-Cannat, Bouches-du-Rhône (13). Le projet se trouve dans la parcelle cadastrale OC0005, qui constitue l'aire d'étude (d'une surface de 9,8 ha). La mise en exploitation de cette parcelle va demander un défrichement préalable d'une surface estimée de 2,6 ha au total.

L'aire d'étude du projet comporte trois zones distinctes (du nord au sud), présentées sur la carte 1 :

- La zone 1 (Vigne, en bleue) d'une surface de 2,8 ha est constituée d'une vigne en jachère qui sera bientôt exploitée de nouveau. Cette zone à usage agricole ne nécessite aucun défrichement et n'est soumise à aucun encadrement administratif.
- La zone 2 (en violet) d'une surface de 2,6 ha est principalement constituée de garrigues et d'une partie boisée qui seront défrichées dans le cadre du projet, puis convertie en vigne et mise en exploitation. La demande de défrichement concerne cette zone de l'aire d'étude.
- La zone 3 (en rouge) d'une surface de 3,5 ha est constituée de boisement et a été débroussaillé (débroussaillage alvéolaire) par la commune de Saint-Cannat dans le cadre des Obligations Légales de Débroussaillage.